

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 20^e jour de juin 2017 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Joanna Nash, Julia Stuart, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Consultation sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel

2.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 4, chemin Labrosse – Matricule 2096-13-1015

3. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

3.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 4, chemin Labrosse – Matricule 2096-13-1015

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire du 16 mai 2017

4.2 Séance extraordinaire du 25 mai 2017

4.3 Séance extraordinaire du 5 juin 2017

5. Gestion financière et administrative

5.1 Liste des comptes à payer au 31 mai 2017

6. Transport

6.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc. – Décompte progressif #8

6.2 Construction du garage municipal – Approbation des ordres de changement 16 et 17

6.3 Achat d'équipement – Garage municipal

7. Rapport de la mairesse et des conseillers

8. Période de questions

9. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Consultation sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel

2.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 4, chemin Labrosse – Matricule 2096-13-1015

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande d'autorisation d'un usage conditionnel.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

3. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

2017-0100

3.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 4, chemin Labrosse – Matricule 2096-13-1015

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un usage conditionnel par l'organisme sans but lucratif FILAU pour l'implantation d'une tour de télécommunication de trente-cinq (35) mètres de hauteur sur la propriété du 4, chemin Labrosse, matricule 2096-13-1015 ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont signé une entente avec l'organisme FILAU afin de l'autoriser à procéder à la demande en leur nom et à installer la tour sur leur propriété une fois l'usage conditionnel autorisé par le conseil municipal d'Arundel ;

CONSIDÉRANT que le secteur du chemin de la Montagne, du chemin de Barkmere et de leurs environs est très mal desservi par les distributeurs de services internet ;

CONSIDÉRANT les divers scénarios réalisés par FILAU afin de desservir adéquatement le plus de résidences possibles dans ce secteur et que le sommet de montagne situé au 4, chemin Labrosse représente le meilleur endroit pour installer la tour afin de desservir le plus grand nombre de résidences ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de structure existante dans le secteur qui permettrait d'installer une antenne de télécommunication ;

CONSIDÉRANT que l'antenne ne sera visible d'aucun corridor touristique ni du corridor aérobique, quelle ne sera pas visible non plus depuis l'intersection des chemins : Labrosse, Barkmere et de la Montagne en raison de la présence d'arbres et de bâtiments à proximité de la rue et quelle sera implanté à plus de 100 mètres de l'habitation la plus près, respectant ainsi les critères sur l'implantation et le paysage du *Règlement #155 sur les usages conditionnels* ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle tour est conçue afin de permettre le partage avec d'autres utilisateurs, tel qu'exigé aux critères généraux du *Règlement #155 sur les usages conditionnels* ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir ses commentaires et oppositions relativement à la présente demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant l'installation d'une tour de télécommunication de plus de vingt (20) mètres de hauteur ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ni aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise à titre d'usage conditionnel, l'installation d'une tour de télécommunication de trente-cinq (35) mètres de hauteur, au 4, chemin Labrosse, matricule 2096-13-1015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

2017-0101

4.1 Séance ordinaire du 16 mai 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0102

4.2 Séance extraordinaire du 25 mai 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0103

4.3 Séance extraordinaire du 5 juin 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Gestion financière et administrative

2017-0104

5.1 Liste des comptes à payer au 31 mai 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Alexandre Barbe électricien*	251.66 \$
Bell Canada	82.48 \$
Bell Mobilité	39.00 \$
Bellefleur, France*	43.64 \$
Brecka, Joseph*	204.60 \$
Carquest*	93.74 \$
CISSSL – Hôpital Laurentien*	130.00 \$
Coop des fermes du Nord*	45.90 \$
Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts	142.00 \$
Davison, Sophie*	490.00 \$
Distribution Hunpaco*	45.50 \$
DWB Consultants	1 414.19 \$
Énergie Sonic*	2 688.50 \$
Équipe Laurence	1 452.13 \$
Équipement Médi-Sécur*	362.77 \$
Fournitures de bureau Denis*	132.17 \$
Gilbert P. Miller & fils inc.*	1 294.41 \$
Grandchamp Chapiteaux*	822.30 \$
Groupe ABS*	890.77 \$
Groupe Signalisation*	3 393.18 \$
Hydro-Québec*	237.14 \$
Jean Damecour, architecte	2 529.45 \$
Juteau Ruel inc.	124.26 \$
Marc Marier	130.00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*	1 762.27 \$
Mécanique Benoit Pépin*	419.97 \$
Média Transcontinental*	287.43 \$
Ministre des Finances	37 384.00 \$
MRC des Laurentides	61 954.00 \$
Outils Tremblant*	586.07 \$
Pièces d'auto P & B Gareau*	203.33 \$
Pompage sanitaire	212.70 \$
Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides	11 716.89 \$
Réparation Jean-Pierre Maillé*	218.22 \$
Rona Forget matériaux*	73.09 \$
SCFP local 4852*	630.98 \$
Serres d'Arundel*	28.73 \$

Serrurier Magic*	23.00 \$
Services informatiques des Laurentides*	134.52 \$
Shaw direct	39.30 \$
Tenaquip*	209.40 \$
Uniprix Saint-Jovite*	300.88 \$
Ver-Mac	9 266.99 \$
Visa Desjardins*	13 876.42 \$
Zoll Médical Canada*	181.37 \$
Salaires et contributions d'employeur	32 406.59 \$
Frais de banque	94.28 \$

Liste de chèques émis :

4644 Groupe Laverdure	138 826.05 \$
4645 Loge Masonic	150.00 \$
4646 Légion royale	150.00 \$
4647 Jessica Jones	72.00 \$
4648 Chantal Provost	72.00 \$
4649 Croix-Rouge canadienne	160.00 \$
4650 OBV RPNS	100.00 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de mai 2017, transmis en date du 16 juin 2017.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Transport

2017-0105

6.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc. – Décompte progressif #8

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction inc. a présenté une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 9 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que la firme Jean Damecour, architecte, a recommandé le paiement du décompte progressif numéro 8 pour un montant de 250 899.84 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de paiement inclut une retenue de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil approuve la recommandation de paiement du décompte numéro 8 et autorise le paiement à Groupe Laverdure Construction inc. au montant de 288 472.09 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0106

6.2 Construction du garage municipal – Approbation des ordres de changement 16 et 17

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux plans et devis doivent être apportées dans le projet de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement 16, préparé par la firme DWB Consultants, consiste au remplacement de deux (2) aérothermes de 10 KW par des modèles équivalents à 600V/3phases ;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement 17, préparé par la firme DWB Consultants, consiste à l'ajout de détecteurs d'incendie dans l'abri à sel et sable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil municipal approuve les ordres de changement 16 et 17 dans le cadre du projet de construction du garage municipal et autorise l'ajout au contrat de construction de Groupe Laverdure Construction inc. les coûts supplémentaires pour un montant de 3 239.40 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0107

6.3 Achat d'équipement – Garage municipal

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de mobilier et d'équipement pour le nouveau garage municipal, incluant la salle communautaire ;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'autoriser l'achat de 15 000 \$ de mobiliers et d'équipement pour le garage municipal et que le montant de cet investissement soit pris à même le surplus accumulé pour un montant de 10 000 \$ et le fonds de roulement, pour un montant de 5 000 \$, ce dernier étant remboursable par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0108

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier et résolu que la séance soit levée à 19 : 27 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale